25e ANNÉE (3e SÉRIE) | No 45 | 5 NOVEMBRE 1903

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'Ami du Clergé Paroissial ; *de 10 francs sans le Supplément.*
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

LES HABITUDES SACERDOTALES

ÉTUDES PRATIQUES SUR LA VIE DU PRÊTRE

VI

LE BRÉVIAIRE *(suite)* [1]

§ 2. — *Des conditions requises pour bien réciter le saint office*

On peut réduire à trois les conditions requises pour bien s'acquitter de la fonction du saint office, à savoir : une haute estime et un sincère amour de cette fonction, une intelligence suffisante du Bréviaire et un véritable esprit de prière.

34. — « Le meilleur moyen, dit le P. Rodriguez, que nous ayons d'arriver à la perfection, est de l'estimer beaucoup, parce que le progrès que cette estime fera dans notre cœur sera la mesure de notre avancement spirituel. La raison de ceci est que nous ne désirons les choses que selon que nous les estimons, d'autant que la volonté étant une puissance aveugle qui ne fait que suivre ce que l'entendement lui propose, l'estime qu'il fait d'un objet devient nécessairement la règle de nos désirs ; et comme la volonté est ce qui commande en nous à toutes les autres facultés intérieures et extérieures, nous n'avons accoutumé de rechercher les choses et de travailler pour les acquérir, que suivant que la volonté se porte à les désirer. C'est pourquoi il importe extrêmement que nous ayons une haute estime pour tout ce qui concerne notre avancement dans la perfection, afin que nous le désirions aussi avec ardeur, et que nous nous appliquions avec soin à le procurer, car toutes ces choses ont tant de rapport entre elles, que la mesure de l'une est la règle infaillible de l'autre. » *(Pratique de la perf. chrét.*, 1er Traité, ch. I).

Appliquons ces principes incontestables à la récitation du Bréviaire. Voici un prêtre qui, par l'étude et la réflexion, s'est fait une juste idée de l'importance majeure de la fonction du saint office. Il est profondément convaincu qu'après la célébration des divins mystères, il n'y a pas, dans sa vie sacerdotale, d'action plus excellente en elle-même, plus glorieuse pour Dieu, plus utile à l'Eglise et aux âmes, et plus sanctifiante pour lui-même. Aussi a-t-il à cœur de ne rien négliger pour l'accomplir dignement. Choix de l'heure et du lieu, maintien religieux, récitation calme, modérée, intelligente, application soutenue de l'esprit et du cœur aux pensées et aux affections exprimées par le texte liturgique, il veille sur tout, pour que sa louange soit moins indigne de la divine Majesté à laquelle il l'adresse, et pour que sa prière produise abondamment les fruits de grâce que l'Eglise et les âmes ont le droit d'en attendre. Au contraire, le défaut d'estime n'est-il pas souvent la cause pour laquelle la fonction du saint office est regardée par plusieurs comme une occupation secondaire ? « De là, dit le P. Chaignon, le Bréviaire renvoyé jusqu'à la fin du jour, quelquefois bien avant dans la nuit, lorsqu'on est accablé de sommeil ; ou du moins récité dans des moments, peut-être dans des lieux, où le recueillement est impossible. On est toujours pressé, on a autre chose à faire. On oublie que l'office divin est l'office par excellence : *Nihil tam officium, quam divinum.* »

Quant aux moyens à prendre pour acquérir et fortifier en nous cette haute estime du Bréviaire, c'est en particulier de réfléchir souvent sur l'importance capitale de cette fonction sacerdotale. Pourquoi ne pas choisir de temps en temps, par exemple tous les quinze jours, pour sujet de notre méditation quotidienne, quelques-unes des considérations exposées dans la première partie de ce travail ? Nous ne pouvons guère méditer sur un sujet plus pratique et partant plus salutaire. La sainteté ne consiste-t-elle pas avant tout à bien faire ses actions ordinaires ? Et quelle action plus ordinaire pour le prêtre que le Bréviaire, qu'il doit réciter sept fois le jour ?

35. — A l'estime, joignons l'amour pour le saint office. L'expérience montre qu'ordinairement on s'acquitte avec soin et avec succès d'une occupation que l'on aime. Au surplus, il est certain que le prêtre qui veut réciter le Bréviaire avec attention et piété, est obligé de se faire violence et

[1] Voir l'*Ami* du 23 juillet.

d'exercer sur ses pensées, sur ses sens et sur toute sa personne une sévère vigilance pour ne pas se laisser envahir par le terrible fléau de la routine. Ce fléau menace toutes nos pratiques de piété ; mais nulle part peut-être on n'a autant de raison de le craindre que dans la récitation du saint office.

Qu'on y songe, en effet, dit Bacuez. Il ne s'agit pas de faire en passant un acte religieux d'une durée plus ou moins longue : il s'agit d'un exercice de tous les jours et de tous les moments du jour, d'un exercice non moins long que monotone, qui se réduit extérieurement à lire des yeux et à prononcer des lèvres certaines formules qui, à quelques variantes près, reviennent sans cesse aux mêmes heures et dans le même ordre. Ce n'est pas à l'autel que cette fonction s'accomplit, dans les heures les plus tranquilles, quand l'attention est excitée par l'appareil des cérémonies, par la multitude des assistants, par les regards des fidèles ; c'est, ordinairement du moins, dans les moments et dans les lieux qui portent le moins à la prière, au sortir d'un long entretien, d'une étude laborieuse, d'une récréation dissipante ; c'est en présence d'un travail commencé, sur le théâtre de longues distractions ; ou bien c'est à l'écart, mais dans un isolement où l'on n'a d'autre témoin que Dieu et où le sentiment de la bienséance ne peut venir au secours de la religion et de la ferveur.

Qui ne voit quel courage nous est nécessaire pour soutenir, dans de semblables circonstances, notre attention et notre piété et ne pas nous abandonner les yeux fermés au courant si puissant et si doux de la routine ? Or, ce courage, qui nous le donnera ? Sans doute l'esprit de foi et de prière, mais aussi et surtout notre amour profond pour le saint office. Cet amour est un des fruits les plus sensibles de l'ordination. C'est lui qui, le jour où l'Eglise nous a remis le Bréviaire entre les mains, nous faisait trouver cette charge si douce et ce fardeau si léger. Entretenons, développons cette précieuse disposition : elle ne nous sera pas seulement une puissante garantie contre l'invasion de la routine, elle nous sera encore un stimulant pour nous acquitter dignement de cette auguste fonction de la prière publique. Au prêtre qui aime son Bréviaire, il n'en coûte ni de le dire ni de le bien dire.

36. — La seconde condition requise pour bien réciter le saint office, c'est d'avoir une intelligence suffisante de ce que l'on récite.

Il est certain que pour réciter validement et licitement le Bréviaire, il n'est nullement nécessaire de comprendre ce que l'on dit : la pensée de Dieu et le désir sincère de l'honorer, avec la prononciation exacte des paroles liturgiques, sont les seules conditions essentielles. « Quand je n'entends pas les prières que je récite, disait un solitaire à saint Antoine, sont-elles pour cela sans effet ? — Non, mon enfant, répondait le saint. Dieu les entend, et il s'approche de vous ; le démon les entend, et il s'enfuit. » Néanmoins, il est incontestable que l'intelligence des paroles que l'on prononce est conforme aux intentions de l'Eglise, à la pratique des saints, et qu'elle favorise singulièrement la piété et la dévotion.

37. — L'Eglise, au cinquième concile de Latran, cap. *Dolentes*, nous prescrit de réciter l'office divin, *quantum dederit Deus, studiose pariter et devote*. Ce qui s'explique ainsi : *studiose*, en prononçant bien les paroles ; *devote*, en appliquant son cœur à ce que la bouche prononce, suivant cette règle de saint Augustin : « *Hoc versetur in corde quod profertur in voce. Si orat Psalmus, orate ; et si gemit, gemite ; et si gratuletur, gaudete ; et si sperat, sperate ; et si timet, timete.* » Or, une récitation semblable suppose évidemment l'intelligence suffisante des paroles liturgiques.

Au surplus, considérons les multiples desseins de l'Eglise imposant à ses ministres la récitation quotidienne du Bréviaire. Elle veut d'abord entretenir et développer en eux l'esprit de Jésus-Christ souverain prêtre. Elle veut, en réglant leur langage, diriger leurs pensées, et leur inspirer des sentiments et des dispositions dignes de leur sublime fonction. Or, qui ne voit que ce but de l'Eglise ne saurait être atteint qu'autant que celui qui récite l'office comprend ce qu'il dit ?

L'Eglise veut nous faire honorer chaque jour un objet déterminé, par des hommages unanimes et par une religion commune. Son intention est que nos esprits et nos cœurs soient unis dans les mêmes pensées et les mêmes affections, comme nos lèvres le sont dans les mêmes expressions : ce qui exige une intelligence suffisante des textes liturgiques. Supposons qu'il en soit autrement : il n'y aura plus ce concert de louanges, d'actions de grâces et de supplications par lequel les ministres de l'Eglise doivent accompagner ici-bas les cantiques des anges et des saints du ciel.

Enfin l'Eglise, en nous prescrivant la récitation du saint office, se propose de graver dans nos cœurs les règles de conduite les plus propres à nous diriger comme chrétiens, comme prêtres et comme pasteurs. Le Bréviaire renferme des conseils, des exhortations et des exemples qui font de ce livre un code parfait de vie ascétique et sacerdotale. « Il n'est pas un seul office où l'on ne trouve des trésors précieux de sagesse et d'édification. Mais si l'on ne comprend pas ces instructions, si l'on n'en saisit pas le sens, à quoi servira d'en réciter la lettre ? Quel avantage l'âme pourra-t-elle retirer de toutes ces richesses ? » (Bacuez).

38. — Aussi voyons-nous les saints s'efforcer de comprendre ce que leurs lèvres prononcent. « *Et quare dicta sunt*, remarque saint Augustin, *nisi ut sciantur ? Quare sonuerunt, nisi ut audiantur ? Quare audita sunt, nisi ut intelligantur ?* » (Tract. XXXI *in Joan.)*. Ce même Docteur dit encore sur le psaume XLVI : *David docet ut psallamus intelligenter. Non quæramus sonitum auris, sed lumen cordis.* « Quand vous récitez l'office divin, disait saint Bernard à ses religieux, songez à ce que vous dites à Dieu. Ne vous occupez d'aucune autre chose. » Saint Bonaventure : « Autant que vous pourrez, ne prononcez pas une parole sans y faire attention et sans la comprendre. » Saint Thomas constate l'avantage d'une récitation

intelligente et en donne la raison : « *Constat quod plus lucratur qui orat et intelligit, quam qui tantum lingua orat. Nam ille qui intelligit reficitur quantum ad intellectum et quantum ad affectum; sed mens ejus qui non intelligit est sine fructu refectionis.* » (In I Cor. xiv, 14). Saint Alphonse, parvenu à la plus grande vieillesse, étudia spécialement les psaumes et les cantiques, et les traduisit, pour que l'office fût récité par lui et par les autres avec plus d'intelligence et partant plus de piété et de dévotion.

39. — En effet, une intelligence suffisante des paroles liturgiques favorise singulièrement la piété et la dévotion dans la récitation du saint office.

En premier lieu, c'est un moyen très efficace pour écarter les distractions. Quand l'esprit est occupé à suivre les pensées et les sentiments qui se succèdent sans interruption, il ne peut que difficilement se livrer à des pensées étrangères. Si au contraire il ne comprend pas ce que les lèvres prononcent, il est facilement emporté par les distractions, lesquelles amènent peu à peu la routine et l'ennui. « Si l'on se borne souvent à réciter d'une manière machinale la lettre du saint office, ce n'est pas seulement, suivant nous, parce qu'on manque de fidélité pour appliquer son esprit aux paroles qu'on prononce : c'est encore et surtout parce que le plus grand nombre n'y trouvent pas assez de lumières, parce qu'ils n'y découvrent pas un sens assez clair, des idées assez élevées, des pensées assez précises, un dessein assez arrêté ou assez suivi, pour soutenir leur attention et exciter leur ferveur. » (Bacuez). Bref, ce qui fait défaut, ce qui est la cause occasionnelle de cette récitation routinière, c'est l'absence d'une intelligence suffisante des textes liturgiques : l'attention de l'esprit se proportionne naturellement à la clarté, à la beauté, à l'abondance des objets qui lui sont présentés. D'où la nécessité d'une étude sérieuse du Bréviaire.

40. — En second lieu, le saint office étant essentiellement une prière, un acte de piété, doit être récité en esprit d'oraison. C'est pourquoi il nous faut joindre, dans cette récitation, aux vues de l'intelligence, les sentiments du cœur. De cette sorte notre prière sera vraie et parfaite. Ecoutons saint Alphonse :

Les psaumes, qui constituent la partie principale du Bréviaire, respirent d'un bout à l'autre les sentiments d'amour divin, de patience, d'humilité, de douceur, d'oubli des injures, de force d'âme et de confiance en Dieu. C'est pourquoi, quiconque récite l'office divin doit s'appliquer à lui-même les sentiments et les actes de sainte crainte, de confiance en Dieu, d'action de grâces, de bons désirs, d'humilité, d'offrande, d'amour et de louange que David produisait, et surtout les prières qu'il faisait pour demander à Dieu le pardon, la lumière et le secours ; car le Seigneur ayant destiné les psaumes à être récités dans toute l'Eglise, il a certainement eu pour fin que chacun de ceux qui les réciteraient s'appliquât à lui-même ces actes que David faisait pour lui ; et les demandes que David faisait pour le peuple hébreu, chacun doit se proposer de les faire pour tous les chrétiens.

Or, comment s'unir à ces sentiments et à ces prières, si on ne les connaît pas ?

41. — Enfin, nul ne peut nier que la prière, surtout la prière prolongée, ne présente de graves et de nombreuses difficultés. L'attention se relâche peu à peu, le cœur se dessèche, la fatigue amène l'ennui, puis le laisser-aller, la négligence. Ajoutons les préoccupations, les peines si vives et si fréquentes dans l'exercice du saint ministère, l'épuisement physique, les malaises, les indispositions, et enfin les tentations spéciales au temps de la prière ; car, on ne saurait le contester, la prière est littéralement un temps de tentation. Voilà assurément des causes, hélas ! trop réelles, qui rendent particulièrement difficile la récitation pieuse et attentive du Bréviaire. Or, le remède à ces difficultés se trouve dans le Bréviaire lui-même, dans cette succession variée de louanges, de bénédictions, de demandes, d'instructions, dont il est composé et qui y sont exprimées de la manière la plus admirable et la plus touchante. Rien de plus propre à faciliter la prière, à élever l'esprit, à échauffer le cœur, à écarter les distractions et à prévenir l'ennui, la négligence et la routine. Mais pour profiter de ce langage varié, il faut le comprendre : c'est en vain que ces paroles qui expriment des pensées si nobles, des sentiments si purs, résonnent à l'oreille, si elles ne pénètrent dans l'esprit et dans le cœur par une connaissance suffisante.

42. — Des considérations qui précèdent, résulte naturellement cette conclusion : le prêtre qui veut réciter convenablement le saint office et en profiter spirituellement, doit en faire une étude sérieuse; sans cette étude, « une bonne partie, la principale peut-être et tout au moins la plus intéressante et la plus pieuse des beautés qu'il renferme demeurera toujours inconnue et ne sera pas même soupçonnée. » (Bacuez).

Cette étude a pour objet non seulement les rubriques ou les règles extérieures du Bréviaire, les notions générales sur sa nature, ses origines, son but, la raison et le sens de ses diverses parties; mais encore et surtout le texte liturgique, qui fait le fond même du Bréviaire. Ce sont les vérités divines cachées sous l'écorce de la lettre que nous devons chercher à connaître, afin que notre âme boive les sucs spirituels, se nourrisse de la moelle de ces vérités, et y trouve lumière, redressement, courage, consolation, et solide dévotion.

Le texte liturgique du saint office se compose de passages empruntés à l'Ecriture sainte et de paroles, récits, prières et enseignements dont l'Esprit-Saint n'est pas l'auteur, mais que l'Eglise a jugé à propos d'insérer dans son Bréviaire.

43. — Le Psautier est la base et fait le fond du saint office ; il lui fournit presque toutes ses prières proprement dites. C'est des psaumes que sont tirés la plupart des versets, acclamations ou oraisons jaculatoires, qui forment le début, la partition et la conclusion des Heures sacrées. De

là pour le prêtre la nécessité de faire de ces saints cantiques une étude spéciale et aussi complète que possible. Cette étude comprendra la recherche du sens littéral et spirituel de chaque psaume ; la solution des difficultés particulières que présentent certains passages, comme le verset *Tecum principium* du Ps. CIX ; l'adaptation liturgique du psaume ; et enfin l'application personnelle pratique de la doctrine ou des enseignements renfermés dans le psaume. Le premier travail, qui est fondamental, peut se faire assez facilement à l'aide d'un commentaire clair, solide et succinct, comme celui de Fillion (*La sainte Bible commentée* d'après la Vulgate et les textes originaux, 8 vol. in-8, Letouzey et Ané, Paris) ou de Lesêtre (dans la *Bible* de Lethielleux).

44. — Plusieurs passages du Psautier présentent de sérieuses difficultés d'interprétation. Il importe d'en connaître la solution communément donnée par les exégètes catholiques. On la trouve ordinairement, au moins en abrégé, dans l'un ou l'autre des commentaires indiqués ci-dessus. Toutefois ce second travail, qui a évidemment son utilité, doit se faire d'une manière assez succincte.

Il y a mieux à faire, dirons-nous avec Bacuez, que de s'arrêter à approfondir des difficultés grammaticales, à discuter le sens de quelques titres, à expliquer des phrases incidentes, à rectifier les écarts ou à relever les variantes des traductions. Au point de vue de la piété, qui est le principal quand il s'agit d'une prière, l'essentiel n'est pas de pouvoir rendre compte de telle expression ou de telle période, mais de se pénétrer des sentiments de l'auteur sacré, de se mettre d'esprit et de cœur à l'unisson avec lui. Quel inconvénient y a-t-il à négliger le sens particulier d'un terme ou d'un verset, ou à hasarder une interprétation moins conforme aux règles du langage, mais mieux en rapport avec la circonstance du temps ou avec nos dispositions? La piété, qui est ingénieuse, demande une certaine liberté. Au reste, si l'on connaît l'objet spécial du psaume que l'on récite, si l'on a pris soin de remarquer à l'avance les sens moraux, les vues pieuses, les sentiments édifiants qui y sont contenus, on ne manquera pas de lumières ni d'occupation en le récitant. Un verset qui échappe donne à l'esprit le temps de méditer le verset précédent, comme un repos dans un concert ménage à l'oreille le loisir de goûter tout le charme de la mélodie finale. N'eût-on saisi que le nom de Dieu, si fréquemment répété, le seul souvenir de sa grandeur et de nos obligations à son égard ne serait-il pas pour l'âme un sujet de réflexion aussi fécond que salutaire ?

45. — L'adaptation liturgique n'est pas toujours facile. Assez souvent l'antienne qui précède le psaume indique dans quel sens et pourquoi il est employé. Une étude attentive du texte sacré, la connaissance du mystère ou du saint dont on célèbre la fête, nous aideront également à découvrir les motifs qui ont présidé au choix de tel ou tel psaume. Il est bon d'observer que les psaumes des Laudes, des Petites Heures, des Complies n'ont qu'une relation de pure convention avec la fête du jour. Ils se rapportent surtout au moment de la journée où on les récite. Ainsi, les psaumes 62 et 66 réunis qui forment le troisième psaume des Laudes, renferment la vraie prière du matin du chrétien, qui aspire à la possession de son Dieu de toute l'ardeur de son âme, implore sa protection et désire que tous les peuples le bénissent et redisent ses louanges. De même, les psaumes des Complies rappellent admirablement les sentiments que doivent inspirer à une âme chrétienne l'approche de la nuit et le souvenir de la mort.

46. — Assurément, la connaissance exacte du sens littéral et liturgique des psaumes est très utile, voire même nécessaire dans une certaine mesure pour la récitation pieuse et attentive du saint office. Toutefois, ce qui nous aidera plus efficacement à bien nous acquitter de cette fonction divine, c'est l'étude et la méditation de ces saints cantiques au point de vue ascétique et spirituel. Si nous voulons les goûter et en profiter, cherchons-en les sens secrets : *quod intrinsecùs latet*. Recueillons avec soin les considérations pieuses, les réflexions touchantes, les leçons pratiques, les applications morales, les souvenirs édifiants que chaque verset est propre à donner à notre âme et qui peuvent servir d'aliment à sa foi et à sa piété.

Prenons pour guides dans ces études pratiques les écrits de saint Augustin, de saint Athanase, de saint Basile, d'Origène sur le Psautier. A défaut de ces sources d'une richesse incomparable, choisissons entre les ruisseaux ceux qui en ont recueilli avec plus d'abondance et de pureté les eaux vives et salutaires. Tels sont, entre autres, les commentaires de Bellarmin, si riches et si pieux dans leur sobriété, et ceux de Berthier. On lira également, avec grand profit, l'*Explication du Psautier* par Bossuet et surtout l'excellente *Dissertation* qui la précède. Dans cet ouvrage, l'illustre évêque de Meaux a résumé tout ce que ses lectures, son génie et sa foi lui fournissaient d'utiles avis et de remarques édifiantes. Les détails les plus pratiques y sont joints aux considérations les plus élevées. De plus, des notes brèves, précises et claires, donnent la solution des principales difficultés de la Vulgate.

47. — Ce que nous venons de dire de l'étude des Psaumes doit s'appliquer pareillement aux autres fragments des Livres saints insérés dans le Bréviaire, comme Leçons, Capitules, Antiennes. Parmi ces fragments, les uns se lisent tous les jours, par exemple, *Regi sæculorum, Sobrii estote, Tu autem in nobis es*, etc. ; d'autres reviennent fréquemment, comme ceux de l'office du dimanche, de l'office férial et des Communs ; d'autres enfin ne sont récités que de loin en loin ou même qu'une seule fois par an. Or, serait-il raisonnable de répéter durant des années, et jusqu'à la mort, des paroles que nous tenons pour divines, qui renferment les vérités les plus capitales, sans jamais chercher par un travail sérieux quel en est le sens exact, à quel sujet elles se rapportent, et pour quelle raison elles sont insérées dans l'office divin de tel ou tel jour?

48. — Du reste, le travail nécessaire pour acquérir cette connaissance tant des Psaumes que des autres passages de la Bible, peut se faire sans nous prendre beaucoup de temps et sans porter préjudice à l'accomplissement de nos autres devoirs. Notre règlement de vie sacerdotale nous prescrit pour chaque jour la lecture attentive et pieuse de la sainte Ecriture. Or, quoi de plus juste et de plus utile que de commencer par lire et par étudier les Psaumes, puis les autres fragments inspirés que renferme le Bréviaire? Nous disons *étudier*, comme nous l'avons expliqué précédemment, et la plume à la main, notant brièvement soit sur un *répertoire ad hoc*, soit sur les marges d'un Bréviaire en grand format, ce qui serait mieux, l'idée principale de chaque psaume, de chaque fragment, son rapport avec la fête, le sens le plus probable de certains passages obscurs, la traduction de certains noms d'hommes, de villes, de pays, etc.

Un excellent moyen, et à la portée de tous, d'acquérir une connaissance pratique des textes inspirés du saint office, serait de prendre pour sujet de notre méditation quotidienne l'un ou l'autre de ces textes. C'était la pratique du pieux et savant Bellarmin. Il disait Matines et Laudes pendant la nuit ou du moins de très grand matin, y joignant l'oraison mentale, dans laquelle il méditait de préférence les paroles des Psaumes. Cette pratique, jointe à la précédente, continuée avec persévérance et intelligence, nous donnerait de la partie principale du Bréviaire une connaissance solide, et éminemment sanctifiante.

49. — Après les Psaumes et les divers fragments des Livres saints, ce que nous devons étudier dans l'office, c'est la partie non inspirée ou d'origine humaine : les Homélies des Pères, les Légendes des saints, les Hymnes, les Répons.

Il serait à désirer, dit M. Bacuez, que chaque ecclésiastique lût dans les œuvres mêmes des saints Docteurs les passages qui en sont extraits. Rien de plus propre à en faire connaître la valeur et le sens. Rien de plus intéressant à tous égards. Si cela n'est pas possible, on devrait au moins acquérir quelques notions sur la vie et les ouvrages de ceux que l'Eglise appelle ses Pères, puis tâcher d'éclaircir, par la réflexion ou par l'étude, les difficultés qui se rencontrent dans un certain nombre de leurs extraits qu'on répète plus fréquemment.

Quant aux Légendes des saints, pour bien entendre ces récits et pour entrer parfaitement dans l'esprit de chaque office, il est bon de lire et d'étudier d'avance la vie du saint dans une histoire plus étendue. C'est le moyen de saisir une foule de traits ou d'allusions qui, sans ce travail préalable, passeront inaperçus ou ne seront compris qu'à demi. Ce travail est particulièrement nécessaire quand il s'agit d'un office entièrement propre, comme celui de saint Martin par exemple, de saint Laurent, de saint Clément, de sainte Agnès, de sainte Agathe, de sainte Cécile, de sainte Lucie, etc. Sans une connaissance spéciale des actes et de la vie de ces saints, beaucoup de détails demeureront plus ou moins obscurs. Citons encore M. Bacuez :

Les répons, les versets, les antiennes paraîtront incomplets et sans précision ; ils exciteront l'étonnement plus qu'ils ne nourriront la piété. Au contraire, si l'on a dans l'esprit l'histoire entière du saint, tous les traits qui le concernent touchent et émeuvent. Chaque mot rappelle une vertu, une épreuve, un triomphe. On est, pour ainsi dire, transporté sur la scène. On recueille l'instruction du saint Pontife ; on applaudit à la fermeté du lévite ; on admire la présence d'esprit et l'intrépidité des vierges ; on croit entendre les menaces des persécuteurs et les réponses des martyrs. Ainsi, l'esprit s'éclaire et l'âme s'édifie.

Dans les jours même où le Bréviaire n'a rien de propre, la connaissance de la vie du saint nous aidera à lui faire l'application d'un certain nombre de passages dont nous admirerons la convenance. Les prières que nous lui adresserons seront plus pieuses, plus touchantes, et nous goûterons mieux les différentes parties de l'office que nous récitons en son honneur. Parmi les hagiographes, choisissons ceux qui, à une science historique sérieuse et de bon aloi, joignent une solide piété et un esprit vraiment catholique. Pourquoi ne pas prendre pour sujet de notre lecture spirituelle réglementaire la vie des saints du Bréviaire? Chacun sait combien la lecture de la vie des saints est recommandée par les maîtres de la vie spirituelle. Saint Thomas d'Aquin faisait ses délices des *Conférences* de Cassien ; ce livre où est racontée en détail la vie des Pères du désert, ne quittait jamais sa table de travail.

50. — « S'il est utile de lire à l'avance les leçons du Bréviaire, il est presque nécessaire d'en étudier les hymnes. » (Bacuez). Plusieurs sont un peu obscures et présentent des difficultés d'interprétation. Le plus souvent, cette obscurité vient du symbolisme qui avait cours autrefois, et qui est aujourd'hui presque entièrement ignoré. Quelquefois aussi des expressions singulières, des tours inusités étonnent et déconcertent le lecteur. Mais un peu d'étude suffit pour en donner l'intelligence et en aplanir les difficultés. Comme les auteurs de ces hymnes se sont surtout inspirés du style et des pensées des Livres saints, un excellent moyen d'en saisir le sens consiste à bien connaître l'Ecriture et à se familiariser avec sa manière de dire, avec ses idées et ses images. D'ordinaire, ce qu'elles ont de plus obscur et de plus bizarre, s'explique facilement par un passage analogue de la Bible. Au besoin, nous pouvons nous servir de traductions. Bon nombre d'hymnes ont été traduites par D. Guéranger et par Mgr Parisis. Plusieurs travaux ont été faits sur les Hymnes du Bréviaire romain au point de vue dogmatique, ascétique, symbolique et littéraire. On peut consulter avec fruit : Clichtow dans son *Elucidatorium ecclesiasticum ;* Bona dans sa *Divina Psalmodia*, c. 16; l'abbé Pimont, *Les hymnes du Bréviaire romain*. Bacuez, à la fin de son livre *Du saint Office*, a éclairci plusieurs passages difficiles.

51. — Avoir une intelligence suffisante du Bré-

viaire, telle est la deuxième condition requise pour le bien réciter : c'est le meilleur remède à la monotonie de sa récitation quotidienne, et un des plus excellents aliments de la piété sacerdotale. Le saint office est, avec la messe, la grande prière du prêtre. Or, cette prière doit être intérieure, exprimant la vraie adoration de l'esprit et du cœur, parce que cette prière est seule capable de satisfaire à ce que Dieu attend de ceux qu'il a choisis pour remplir sur la terre la fonction des anges dans le ciel. Les prêtres sont l'expression vivante et authentique de la religion : Dieu ne pouvant se contenter d'une religion extérieure, sans profondeur et sans pensée, telle que le peuple la rend en général, c'est aux prêtres qui connaissent Dieu dans ses œuvres et dans ses paroles, c'est aux prêtres qui comprennent tout ce qui est dû au Créateur et à la Fin suprême, de lui donner la louange intelligente et convaincue, non seulement la louange de la bouche et des lèvres, mais la louange de toutes les puissances spirituelles de leur être, la vraie adoration de l'esprit et du cœur, à laquelle le Seigneur a droit et qu'il veut recevoir de sa créature raisonnable : « *Spiritus est Deus et eos qui adorant eum in spiritu et veritate oportet adorare.* » (Jean, IV, 24).

En conséquence, prenons le temps et le soin nécessaires pour étudier et comprendre le texte du saint office, qu'une simple récitation ne suffit pas le plus souvent à pénétrer d'une manière suffisante. Etudions surtout les psaumes, et parmi eux le psaume CXVIII, que nous récitons chaque jour. Que jamais on ne puisse dire de nous ce que Bellarmin disait au pape Paul V des ecclésiastiques de son temps en parlant du Psautier : « Il n'est pas de livre dont l'usage soit plus familier aux ecclésiastiques et dont le sens leur soit moins connu. »

52. — Une haute estime et un amour sincère de la noble fonction du saint office, une connaissance solide et pratique des paroles liturgiques sont assurément d'excellentes dispositions pour bien réciter le Bréviaire. Ce n'est cependant pas encore assez. Une troisième condition, condition tout à fait essentielle, est indispensable pour compléter notre préparation éloignée à l'accomplissement digne et salutaire de ce grand devoir de la prière publique. Cette condition, c'est que nous ayons *l'esprit de prière*.

Avoir l'esprit d'une chose, c'est en être si parfaitement imprégné qu'on ait l'air d'en vivre. Le prêtre qui a l'esprit de prière fait de la prière son occupation habituelle ; la prière est son élément, sa vie, le centre de ses pensées, de ses affections. Il ne cesse jamais, pour ainsi dire, de converser avec Dieu, le louant, le remerciant, lui demandant pardon et sollicitant en tout et pour toutes choses le secours de sa grâce. Tel était saint Martin. Son esprit, dit Sulpice Sévère, était toujours appliqué au ciel ; il priait en parlant, il priait en lisant, il priait en mangeant, il priait toujours : « *Et inter legendum, aut si quid aliud agebat, nunquam animum ab oratione relaxabat.* » Ses nuits se passaient comme ses jours. Il n'y avait jamais sur ses lèvres que Jésus-Christ : *Nunquam in illius ore nisi Christus;* jamais dans son cœur que la piété : *Nunquam in illius corde nisi pietas.* A l'exemple des anges qui vaquent aux ministères extérieurs que Dieu leur confie sans cesser pour cela de contempler la divine Majesté, Martin n'interrompt pour ainsi dire jamais ses entretiens avec le ciel. Il sait que le premier devoir d'un pasteur, c'est la contemplation, c'est la prière, parce que sans elles il ne peut suffisamment vivifier son peuple. Aussi pour lui, sa façon d'administrer, de gouverner, c'est de prier. La fièvre dont il va mourir l'a déjà saisi ; son agonie commence : *Non tamen ab opere Dei cessabat,* il ne cessait pas cependant de vaquer à Dieu, il contraignait ses membres défaillants d'obéir à l'esprit, il persistait dans la prière : *Oculis ac membris in cœlum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat.* On le supplie de prendre au moins un léger soulagement et de se laisser retourner dans un autre sens. Lui qui, pendant sa vie, avait trouvé tant de bonheur à regarder le ciel : « Laissez-moi, mes frères, laissez-moi, dit-il, regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme s'oriente déjà dans la direction qui va la conduire à Dieu. » Voilà le prêtre animé de l'esprit de prière : la prière est sa vie, son aliment, son occupation continuelle ; il l'aime, il s'y attache ; c'est son trésor, sa lumière, sa force, sa consolation.

53. — Or, cet esprit de prière suppose, à un certain degré, les vertus chrétiennes, en particulier une foi vive et éclairée, une espérance ferme et vivante, une ardente charité et une religion profonde.

L'esprit de prière demande d'abord une foi vive, éclairée et convaincue, sur Dieu et ses grandeurs, sur Jésus-Christ et ses mystères, sur le salut et son importance capitale, sur l'éternité, le ciel, l'enfer, sur la grâce, sa nécessité et son efficacité. *Credere enim oportet accedentem ad Deum.* (Hébr., XI, 6). La prière, en effet, n'est-elle pas le cri du cœur, l'élan de l'âme vers Dieu ? La prière est le témoignage religieux de notre admiration, de notre confiance, de notre amour ; elle est l'expression humble et sincère de nos désirs et de nos regrets, de nos espérances et de nos craintes, de nos vœux et de nos supplications. Or, la foi seule, avec ses enseignements sublimes, avec ses vives et pénétrantes clartés, est capable de nous inspirer ces sentiments et ces actes. Pour aimer véritablement Dieu, pour l'admirer, pour l'invoquer, il faut le bien connaître. De même, pour désirer et demander la grâce, il faut en savoir le prix et la nécessité ; pour détester le péché et en solliciter le pardon, il faut en comprendre la malice ; et ainsi des autres choses. Or, il n'y a que les lumières de la foi qui puissent nous fournir de toutes ces vérités une connaissance exacte, solide et vraiment salutaire et pénétrante.

Cette foi doit être *vive, éclairée et convaincue ;*

une foi endormie, vague, inactive, superficielle, est incapable d'inspirer les accents de la véritable prière et de faire naître dans l'âme « ces sentiments surnaturels, ces affections toutes divines qui, rejaillissant d'eux-mêmes vers le ciel, forment comme un hymne continuel à la gloire du Très-Haut et une supplication incessante en faveur de notre indigence. » (Bacuez).

54. — La foi est le fondement de la prière, l'espérance en est l'âme. L'espérance, en effet, est une aspiration vers Dieu. Elle nous fait désirer et attendre avec confiance les biens que Dieu nous a promis, c'est-à-dire sa grâce en ce monde et son paradis en l'autre. Le prêtre qu'anime cette vertu, soupire après la possession de Dieu comme le cerf altéré après l'eau des fontaines. Toute sa vie ici-bas n'est qu'un désir du ciel ; et comme il sait que la grâce divine est le moyen nécessaire pour y parvenir, il ne cesse de la solliciter. Et il prie avec une entière confiance, en s'appuyant sur la puissance et la bonté de Dieu, sur sa fidélité dans ses promesses, sur les mérites de Jésus-Christ et sur l'intercession de Marie et des saints.

Cette espérance qui est l'âme de la prière, qui nous fait aspirer vers Dieu « pour qui nous avons été créés et en dehors duquel notre cœur ne saurait trouver de repos, » vers Dieu notre père, notre ami, notre défenseur, notre force, notre joie, notre tout, cette espérance doit être *ferme, active et ardente*. Une espérance languissante, molle, ne pourrait inspirer à nos cœurs ces désirs enflammés, ces élans qui font monter jusqu'à Dieu les accents de la prière. Il faut une espérance qui nous détache du monde et de ses biens faux et éphémères et nous fasse gémir sur la longueur de notre exil, et soupirer après l'heureux moment où nous entrerons dans la céleste patrie. C'est alors que, prenant les ailes de la colombe, notre âme tend vers Dieu par un désir soutenu et une prière incessante.

55. — La prière est avant tout une affection du cœur, un acte de la volonté. Voilà pourquoi le grand ressort de la prière est l'amour pur, la charité. La charité nous porte vers Dieu, nous met en communication avec lui et nous unit à lui. Aussi, dit Bacuez,

> Pour une âme que l'amour de Dieu possède parfaitement, la prière n'est plus l'exercice d'une vertu laborieuse, c'est une jouissance, c'est un besoin, c'est bientôt toute sa vie. Comme un malheureux plongé dans la tristesse gémit continuellement, à son insu et même contre son gré, ainsi cette âme qui aime Dieu de tout son cœur est sans cesse en bénédictions et en prière. Elle prie sans y songer... Tout devient pour elle occasion et objet de prière. Le nom de Dieu, celui de Jésus, ceux qui rappellent spécialement les vertus ou les grâces du Sauveur ne frappent jamais son oreille sans faire tressaillir son cœur : elle y répond aussitôt par un sentiment de pieuse vénération, par une prière... Aimant Dieu sans mesure, elle aime tout ce qu'il aime ; elle brûle de voir son nom sanctifié dans tous les cœurs, et son règne s'étendre dans tous les lieux comme dans tous les siècles.

Mais un cœur froid, indifférent, plus ou moins étranger aux affections de l'amour divin, ne pourrait que difficilement et très imparfaitement converser avec Dieu et remplir ici-bas l'office des anges dans le ciel.

56. — Le quatrième élément de l'esprit de prière est la pureté de cœur. Dieu est la sainteté infinie, la pureté absolue ; entre lui et le péché, il y a opposition irréductible. *Quæ participatio justitiæ cum iniquitate ? Aut quæ societas luci ad tenebras ?* (II Cor., VI, 14). Aussi l'âme souillée, coupable, a comme une peur instinctive de Dieu ; elle s'en éloigne, elle craint son approche, son regard, elle se sent mal à l'aise avec lui. Le cœur pur, au contraire, est heureux de se trouver auprès de son Père et de converser avec lui.

La prière est une élévation de l'âme à Dieu. Or le péché, nous disent les maîtres de la vie spirituelle, est comme la glu qui embarrasse les ailes de notre âme ; c'est une chaîne qui nous attache à la terre et nous empêche de nous élever vers le ciel, jusqu'à Dieu. De plus, la prière demande le calme, la tranquillité de l'esprit; or, *non est pax impiis :* l'âme infidèle est agitée par le remords, par les passions. Au contraire, la paix, qui est *le fruit de la justice*, est le privilège des cœurs innocents. Enfin, nous devons prier avec la confiance que notre prière sera exaucée. Or, la pureté de cœur, qui suppose de notre part une généreuse et délicate fidélité vis-à-vis de Dieu et de sa loi, n'est-elle pas la meilleure garantie que le Seigneur accueillera favorablement nos supplications, selon qu'il est écrit : *Voluntatem timentium se faciet ?*

57.— Le cinquième et dernier élément de l'esprit de prière est une religion sincère, c'est-à-dire un vif sentiment des grandeurs et de la majesté divines, qui nous porte à vénérer profondément Dieu et toutes les choses de Dieu. La prière étant l'acte principal de la vertu de religion, nul ne peut être un homme de prière, ni avoir l'esprit de prière, sans être sincèrement *religieux*. C'est la vertu de religion qui nous fait adorer, louer et invoquer Dieu comme il convient à des créatures d'adorer, de louer et d'invoquer leur Créateur. Elle nous abaisse et nous humilie devant lui dans le sentiment de notre néant, de notre indignité et de notre indigence, et nous dispose ainsi parfaitement à bien prier. Ajoutons qu'un esprit *religieux* estime et vénère tout ce qui concerne le culte de Dieu, il s'y complaît, il en fait ses délices. Aussi la prière, qui constitue la partie principale du culte divin, est-elle pour lui une joie et un trésor.

58.— Or, cet esprit de prière, admirable composé de foi vive, d'espérance ferme, de charité ardente, de pureté de cœur parfaite et de religion profonde, est une disposition indispensable pour remplir dignement et fructueusement la divine fonction du saint office. « *Sicut sine spiritu fidei non est quisquam recte crediturus*, dit saint Augustin, *ita sine spiritu orationis non est quisquam salubriter oraturus.* » C'est un fait d'expérience :

pour bien s'acquitter des devoirs d'un état, il est nécessaire d'en avoir l'esprit. Or, nous prêtres, ne sommes-nous pas, par vocation et par état, les hommes de la prière, de la prière publique, qui comprend principalement le bréviaire et la messe? Nous devons donc, pour bien dire le saint office, posséder l'esprit de prière, au moins dans une certaine mesure.

59.— La pieuse et salutaire récitation du bréviaire demande que nos pensées et nos affections soient d'accord avec les paroles que nos lèvres prononcent. Or, cet accord suppose nécessairement l'esprit de prière, tel que nous l'entendons. C'est un principe général que pour comprendre un sentiment, quel qu'il soit, il faut en avoir l'expérience. Il faut souffrir ou avoir souffert pour savoir ce que c'est que la douleur et y compatir. Il faut s'être vu dans le besoin pour bien concevoir le désir, la prière, la reconnaissance. Il faut aimer pour comprendre le langage de l'amour. « *Numquid intelligis David*, dit saint Bernard, *donec ipsos Psalmorum affectus non indueris?...* » On peut appliquer à l'office divin ces belles paroles de saint Augustin :

Donnez-moi un cœur qui aime Dieu, et le sentiment lui donnera l'intelligence de mon langage; donnez-moi un cœur qui brûle du désir du ciel, qui se regarde comme étranger dans le désert de ce monde, qui soit altéré des délices éternelles, et qui ne cesse de soupirer après la vraie patrie, et son sentiment lui manifestera ma pensée. Mais si je parle à un cœur froid, à un homme indifférent, il n'entendra pas mes paroles. Jamais une âme glacée n'a compris un langage de feu.

Ainsi, sans l'esprit de prière, nous n'entendrons pas même les paroles que nos lèvres prononceront. Sans doute, nous pourrons attacher un certain sens à chaque terme, apercevoir la suite des idées; mais nous ne comprendrons pas ce que l'Esprit-Saint veut nous dire; et des vérités, des mots même isolés, qui ravissaient l'âme des saints, nous laisseront froids et indifférents, ne nous diront rien et seront pour nous comme couverts d'un voile épais, *verba abscondita*.

60. — A la vérité, « l'énoncé d'un sentiment tend par lui-même à faire naître un sentiment semblable. L'expérience même atteste que les prières de l'Eglise ont une vertu particulière pour émouvoir et pour toucher. Mais il ne faut pas en exagérer la puissance. Généralement elles demandent pour produire leur effet une certaine harmonie d'états et de dispositions. Il ne suffit pas à un avare de prononcer des paroles d'abnégation pour se détacher des richesses, ni à un vindicatif de lire de beaux sentiments de charité et d'indulgence pour pardonner à ses ennemis. Si donc au lieu de l'esprit de Jésus-Christ et de la vie de la foi, on n'a en soi que l'esprit du monde et la vie des sens, c'est en vain qu'on récitera de la bouche les formules les plus magnifiques; c'est en vain qu'on prononcera les plus beaux éloges de la Majesté divine, et qu'on exprimera au Seigneur les vœux les plus ardents pour sa grâce et pour ses vertus : en réalité on priera peu. Trop souvent même on démentira au fond du cœur, par des dispositions toutes contraires, les pieux sentiments dont on est l'interprète. » (Bacuez).

61.— Sans l'esprit de prière, non seulement nous nous acquitterons mal de la fonction du saint office, mais nous nous priverons encore des grâces précieuses, des lumières et des consolations qu'en retirent les ecclésiastiques fervents.

Quelle consolation je goûtais, dit saint Augustin, lorsque, à l'époque de mon baptême, je lisais et méditais dans la retraite les chants du divin Psalmiste! Quelle ferveur allumaient en mon âme ces sacrés cantiques, si pleins de foi et de charité, et si propres à guérir de la malheureuse enflure de l'orgueil! Combien j'aurais souhaité de les faire retentir par toute la terre, afin de confondre la superbe des enfants d'Adam et de les arracher à la vanité et au mensonge! A mesure que ces paroles divines frappaient mes oreilles, les vérités qu'elles contiennent s'insinuaient dans mon cœur, et l'ardeur qu'elles excitaient faisait couler de mes yeux des larmes délicieuses, l'une des plus douces joies de ma vie. (*Conf.*, l. IX).

Mais ces lumières, ces douceurs, ces consolations sont le privilège des hommes de prière, au cœur pur et recueilli, à la foi vive, à l'espérance ferme et à la charité ardente.

62. — Sans l'esprit de prière enfin nous ne pourrons nous garantir contre le terrible fléau de la routine. Ce fléau, nous l'avons déjà remarqué plus haut, n. 35, est particulièrement à craindre dans la récitation du bréviaire. Or rien de plus efficace pour le combattre et l'empêcher de nous envahir dans l'accomplissement de cet important ministère, qu'un solide et véritable esprit de prière. Animés et fortifiés par cet esprit, comment pourrions-nous perdre de vue la présence de la Majesté divine dont nous célébrons les louanges? Comment pourrions-nous ne pas être attentifs aux supplications que nous lui adressons? Vivant habituellement d'une vie de foi, d'espérance et de charité, tout appliqué à plaire à Dieu, le prêtre qui a l'esprit de prière s'acquitte nécessairement de la fonction du saint office avec piété et dévotion : il loue vraiment le Seigneur du fond du cœur, et sa voix fait écho à celle des anges du ciel.

63. — Il est rapporté dans la vie de la Bienheureuse Marie-Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes, qu'un jour, tandis qu'elle était en oraison, Notre-Seigneur lui apparut et l'appela plusieurs fois par son nom, comme pour lui confier un secret ou lui donner un ordre. « *Que voulez-vous de moi, Seigneur?* » lui dit cette sainte âme. Le Sauveur lui répondit : « *J'ai des séraphins au ciel : je voudrais en avoir sur la terre!* » Puis il disparut, lui laissant à méditer le désir dont il brûle de voir la Majesté de son Père honorée dans l'Eglise, et l'esprit de prière, c'est-à-dire la foi, la ferveur dont doivent être animés les ecclésiastiques et les religieux, pour exercer dignement une fonction qu'ils partagent avec les Esprits bienheureux.

64. — Cet esprit nécessaire au prêtre chargé de l'important ministère de la prière publique, est un don de Dieu. C'est une des grâces spéciales que le Seigneur accorde à tous les élus du sanctuaire : car la Providence n'appelle aucun homme à un état de vie sans lui fournir les moyens d'en remplir dignement les obligations. Tout ecclésiastique bien appelé de Dieu reçoit donc, dans une certaine mesure, la grâce de l'esprit de prière.

Or, cette grâce doit être soigneusement conservée, entretenue, cultivée et développée. Avant tout, demandons-la chaque jour avec instance à la divine bonté, spécialement quand nous récitons la prière *Aperi*. Puis, employons généreusement et persévéramment les moyens nécessaires à sa conservation et son accroissement. Ces moyens sont, en général, toutes les pratiques de la vie intérieure et sacerdotale : la méditation quotidienne, les lectures pieuses, les retours fréquents vers Dieu, un ensemble de vie régulier, studieux, mortifié, recueilli, l'exclusion de toute faute pleinement délibérée, et la conformité à la volonté divine, au moins par la fidélité aux devoirs d'état et par l'humble support des peines de la vie. En particulier, insistons sur la pratique sérieuse de l'oraison mentale et du recueillement habituel :

L'oraison et le Bréviaire, dit M. Bacuez, s'appellent mutuellement et doivent s'entr'aider. Le Bréviaire, ainsi que nous l'avons déjà dit, offre pour l'oraison les sujets de réflexion les plus affectueux et les plus utiles ; mais c'est à l'oraison de faire entrer dans l'esprit du saint office en remplissant l'âme des sentiments et des pensées dont le Bréviaire est l'expression... Pénétrons-nous chaque matin de l'idée de Dieu, de ses grandeurs, de ses bienfaits ; rappelons-nous les grandes vérités de la religion : la brièveté de la vie, la vanité du monde, l'éternité du siècle à venir, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie ; tâchons de ranimer notre foi, notre espérance, notre charité dans une oraison fervente : le Seigneur mettra son esprit en nous pour aider notre faiblesse, lui-même ouvrira nos lèvres, et notre bouche publiera ses louanges. Chantant ces louanges volontiers, selon l'impulsion de notre cœur, nous croirons chanter chaque jour un cantique nouveau. Ainsi l'oraison sera une préparation au saint office, et l'office sera comme l'écho de l'oraison.

A la pratique sérieuse de l'oraison mentale quotidienne, joignons celle du recueillement habituel.

Il est difficile d'exagérer l'importance du recueillement au point de vue de la vie spirituelle. « Excepté l'amour, dit le P. Faber, rien n'est plus nécessaire. » En particulier, sans l'habitude du recueillement, la prière n'est qu'une heure plus remplie de distractions que les autres. L'acte même par lequel nous appliquons notre attention à la prière, ne sert guère qu'à nous ôter l'idée de nos devoirs, de manière à laisser aux distractions plus de place dans notre esprit qu'elles n'en avaient quand nous étions plongés, corps et âme, dans les occupations de la vie journalière. Si nous voulons acquérir l'esprit de prière, la grâce de bien réciter chaque jour le saint office, efforçons-nous d'éviter la dissipation et de mener une vie recueillie.

65. — Nous lisons dans le *Mémorial du clergé* par Mgr Devie, évêque de Belley, le trait suivant.

Un jeune prêtre se plaignait à un de ses supérieurs de la difficulté qu'il trouvait à se recueillir dans la prière et en particulier durant le saint office. Celui-ci, profitant de cette ouverture, fait à son jeune confrère quelques questions sur la manière dont il emploie son temps chaque semaine et chaque jour ; puis il lui dit avec une douce gravité :

Si vous voulez bien prier, avec facilité et consolation, voici ce que je vous conseille. Voyez un peu moins ces confrères qui aiment les jeux, les courses et les consolations frivoles. Ayez plutôt un ami du cœur, avec qui vous parliez de temps en temps de piété et de bonnes œuvres, et qui vous avertisse de vos défauts. Surtout ne manquez jamais de faire l'oraison, quelque pressantes que soient vos occupations. Consacrez-y fidèlement, chaque matin, vos premiers moments libres. Au besoin faites-la par les rues, dans les chemins, en allant voir vos malades ; mais faites-la toujours. Recueillez-vous un instant avant de commencer l'office ; et, pendant que vous le récitez, donnez une attention particulière à certains versets plus touchants. Ne manquez pas non plus de vous recueillir en entrant à l'église, en voyant une croix, une image de la Sainte Vierge, ou un objet de dévotion... C'est par ces petits moyens et quelques industries semblables qu'on parvient à conserver le feu sacré de la ferveur et l'esprit si précieux de la prière.

Le jeune ecclésiastique goûta ces conseils, les mit en pratique, et il eut la consolation de recouvrer son ancien attrait pour le saint office, avec toutes les douceurs dont le manque de recueillement habituel l'avait privé depuis longtemps.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

Saint-Office

I

14 janvier 1903.

Le Saint-Siège n'autorise pas à envoyer les saintes huiles par la poste. Mais, quand des clercs ne peuvent les porter, on peut les confier à des laïques d'une fidélité éprouvée.

Très Saint Père,

L'évêque de Portalègre, au Brésil, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, lui expose humblement ce qui suit : A raison des distances immenses et de la rareté des chemins de fer, ce qui rend les voyages difficiles et coûteux pour un grand nombre de curés de son diocèse, il en est qui ne peuvent renouveler les saintes Huiles chaque année, ou du moins ne peuvent le faire que très tard ; aussi l'évêque demande humblement l'autorisation d'envoyer ces saintes huiles par la poste, en prenant toutes les précautions pour le faire avec le plus de décence possible et pour éviter les profanations.

Feria IV, 14 januarii 1903.

In Congregatione Generali S. Romanæ et Universalis Inquisitionis, habita coram EEmis ac RRmis

Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisitoribus generalibus, proposito suprascripto dubio, præhabitoque RR. DD. Consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt :

Ut in Leavenworthien. Feria IV, die 1 maii 1901. Porro citatum decretum in Leavenworthien. sic se habet :

« I. Licetne sacra Olea transmittere ad Sacerdotes per *The Express*, seu societatem quamdam mercatoriam ex acatholicis, ut plurimum, et ethnicis, quæ res varias exportandas recipit ?

« II. Licetne eadem sacra Olea ad Sacerdotes mittere per viros laicos, quo ipsorum Sacerdotum convenientiæ consulatur ?

« Suprema hæc S. C. respondit : Ad I. *Non licere.* Ad II. *Deficientibus clericis affirmative, modo constet de laicorum, qui ad id deputantur, fidelitate.* »

Sequenti vero Fer. V, die 15 ejusdem mensis et anni, SSmus D. N. Leo Pp. XIII, per facultates Emo Cardinali hujus supremæ Congregationis Secretario impertitas, resolutionem EE. ac RR. Patrum adprobare dignatus est.

I. Can. Mancini, *S. R. et U. Inquisit. Not.*

II

4 mars 1903.

Permission accordée à l'évêque de La Conception, au Chili, de déléguer un ou deux prêtres pour administrer le sacrement de Confirmation aux fidèles de son diocèse, qui compte un million d'habitants.

Beatissime Pater,

Episcopus SSmæ Conceptionis de Chili, ad pedes S. V. provolutus, exponit, quod in sua Diœcesi, in qua decies centena millia hominum numerantur, non potest ipse administrare omnibus Christifidelibus Sacramentum Confirmationis; quapropter S. V. orat, ut sibi concedat facultatem benevisum Sacerdotem delegandi, qui inter limites suæ Diœcesis dictum Sacramentum conferre valeat.

Feria IV, 4 martii 1903.

In Congregatione generali S. Romanæ et Universalis Inquisitionis, habita coram EEmis ac RRmis Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisitoribus generalibus, proposito suprascripto dubio, præhabitoque RR. DD. Consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt :

Juxta Decretum 9 maii 1888, quod ita se habet :

« Supplicandum SSmo pro facultate subdelegandi unum vel alterum Presbyterum, concedenda per Sacram Congregationem Negotiis Ecclesiasticis Extraordinariis præpositam, non solum Episcopis petentibus, sed etiam aliis qui in similibus circumstantiis reperiantur, durante eorum munere. »

Sequenti vero Feria V, die 5 ejusdem mensis et anni, SSmus D. N. Leo Pp. XIII, per facultates Emo Cardinali hujus supremæ Congregationis Secretario impertitas, resolutionem EE. ac RR. Patrum adprobare dignatus est.

I. Can. Mancini, *S. R. et U. I. Not.*

III

11 mars 1903.

On doit regarder comme valide une ordination de prêtres à qui l'on a présenté un calice où l'eau mélangée au vin dépassait un peu la cinquième partie.

Beatissime Pater,

Occasione cujusdam sacræ Ordinationis, compertum fuit in calicem, qui ad Ordinationem Presbyterorum fuerat adhibitus, a ministris infusum fuisse cum vino tantum aquæ, ut credatur hæc paulo superasse quintam partem. Hisce positis, quæritur :

I. Utrum valida censeri possit Ordinatio præfata ?

II. Quatenus negative, quid sit agendum ?

Feria IV, die 11 martii 1903.

In Congregatione generali coram EEmis ac RRmis Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisitoribus generalibus habita, propositis suprascriptis dubiis, præhabitoque RR. DD. consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt : *Acquiescat.*

Sequenti vero Feria V, die 12 ejusdem mensis et anni, SSmus D. N. Leo Pp. XIII, per facultates Emo Cardinali hujus Supremæ Congregationis Secretario impertitas, resolutionem EE. ac RR. Patrum adprobare dignatus est.

I. Can. Mancini, *S. R. et U. Inquisit. Notarius.*

S. C. des Rites

I

14 août 1903.

Urbis et Orbis

Avec la permission de l'évêque, on pourra pendant un an, à partir du 8 décembre 1903, faire chaque mois, le 8, des exercices en l'honneur de l'Immaculée Conception, avec messe, comme pour le premier vendredi du mois. Ces exercices, pour des causes justes, peuvent être renvoyés au dimanche suivant.

Adventante anno quinquagesimo ab auspicatissima die 8 decembris anni 1854, qua in maximo Templo Vaticano de Immaculata Conceptione B. M. V. dogmatica definitio a sa. m. Pio Papa IX solemniter pronuntiata fuit, ut hujusce jubilei cursus in gloriam divini nominis, in ejusdem Deiparæ Virginis honorem, atque in fidei et pietatis incrementum verteret, Leo Papa XIII, nuper vita functus et felicis recordationis, Commissionem ex quibusdam Emis Patribus Cardinalibus compositam instituit, quæ fidelium cujusque ordinis et cœtus studia et opera ad hunc specialem finem dirigendo et provehendo prospiceret.

Nunc vero hæc sacrorum Purpuratorum Commissio, sub novis faustisque auspiciis Sanctæ Matris Ecclesiæ cœlesti sponso et capiti perenniter junctæ, et post brevem viduitatis luctum, altero visibili sponso et capite jucunde decoratæ, communia complurium Pastorum et fidelium vota humilesque preces Apostolicæ Sedi reverenter porrexit. Quas a subscripto Sacrorum Rituum Congregationis Secretario relatas Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa X, pro eo quo erga Deiparam Virginem studio et amore flagrat, benignissime excipiens, indulsit ut, decurrente anno, a proximo die festo Immaculatæ Conceptionis B. M. V. computando, die octava cujusque mensis, vel justis de causis Dominica eam immediate sequente, in Ecclesiis aut Oratoriis ubi, approbante loci Ordinario, quædam exercitia pietatis fiant in honorem B. M. V. Immaculatæ præparatoria quinquagenariis solemniis enunciatæ dogmaticæ definitionis, unica Missa votiva, sive cum cantu sive lecta, de ipsius SS. Virginis Immaculata Conceptione celebrari valeat, cum iisdem privilegiis quæ competunt Missæ votivæ solemni pro re gravi et publica Ecclesiæ causa, juxta Decretum N. 3922 de Missis votivis 30 junii 1896 § 2, quæque concessa fuere Missæ Votivæ de S. Corde Jesu pro prima feria VI uniuscujusque mensis ad normam Decreti N. 3712 « Urbis et Orbis » 28 junii 1889 et subsequentium declarationum ; ita ut hujusmodi Missa dicatur cum *Gloria* et *Credo* et unica Oratione, et dummodo non occurrat festum duplex primæ classis aut Dominica item primæ classis, aliquod festum ejusdem B. M. V., feria, vigilia aut octava ex privilegiatis : in quibus solummodo Comme-

moratio fieri poterit post Orationem Missæ de die, sub unica conclusione.

Insuper eadem Sanctitas Sua, supplici postulationi plene cumulateque satisfaciens, hoc etiam liberaliter concessit, ut in præfatis Ecclesiis aut Oratoriis, præter memoratam Missam votivam, qualibet die octava mensis vel Dominica proxime sequente indultam, ceteris Missis tunc addi possit Commemoratio Immaculatæ Conceptionis B. M. V. ad instar festi duplicis simplificati ; servatis tamen in omnibus Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 14 augusti 1903.

M. Card. Mocenni.

D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secr.*

II

7 septembre 1903.

Approbation de l'office du Patronage de Saint Vincent de Paul à célébrer le 20 décembre, sous le rite double majeur, dans les églises et oratoires des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité.

Quo magis cultus et pietas in sanctum Vincentium a Paulo Congregationis Missionis et Puellarum a Caritate Parentem et Fundatorem, necnon omnium Societatum Caritatis peculiarem Patronum, foveatur et promoveatur, Rmus Dominus Antonius Fiat, præfatæ Congregationis Superior Generalis, a Sanctissimo Domino nostro Pio Papa X supplex efflagitavit, ut in Ecclesiis et Capellis Congregationis Missionis et Puellarum Caritatis festum peragi valeat de Patrocinio S. Vincentii a Paulo, die 20 decembris quotannis recolendum, cum Officio et Missa propria juxta schema Apostolicæ Sedis sanctioni demisse subjectum ; prouti aliis Ordinibus seu Congregationibus simile festum de eorum sanctis Fundatoribus concessum est.

Hujusmodi vero Officium et Missam, quum de more Emus et Rmus Dominus Cardinalis Vincentius Vannutelli, Episcopus Prænestinus et Causæ Ponens seu Relator, in Ordinario Sacrorum Rituum Congregationis Cœtu, subsignata die ad Vaticanum habito, proposuerit, Emi et Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præpositi, omnibus mature perpensis, auditoque R. P. D. Alexandro Verde, S. Fidei Promotore, rescribendum censuerunt : *Pro gratia et ad Emum Ponentem cum Promotore Fidei.*

Die 1 septembris 1903.

Facta postmodum de his Sanctissimo eidem Domino nostro per subscriptum Sacræ Rituum Congregationis Secretarium relatione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ ipsius Congregationis ratam habuit ; ac suprascriptum Officium cum Missa revisum atque emendatum approbare, atque cum ipso Festum Patrocinii sancti Vincentii a Paulo die 20 decembris sub ritu duplici majori Ecclesiis et Oratoriis Congregationis Missionis et Puellarum Caritatis recolendum, concedere dignata est ; servatis Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 7 iisdem mense et anno.

M. Card. Mocenni.

D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secretarius.*

III

Catalaunen. [1]

11 septembre.

Les prières après la messe commandées par Léon XIII restent obligatoires après sa mort.

Rmus Dnus Michael Andreas Latty, Episcopus Catalaunensis, a Sacra Rituum Congregatione sequentis dubii solutionem humiliter expetivit ; nimirum : An preces post Missam a Summo Pontifice Leone XIII præscriptæ, adhuc, ipso defuncto, dicendæ sint ?

Et Sacra eadem Congregatio, referente subscripto Secretario, audito voto Commissionis Liturgicæ, omnibusque mature perpensis, rescribendum censuit : *Affirmative.*

Atque ita rescripsit. Die 11 septembris 1903.

M. Card. Mocenni.

D. Panici, Archiep. Laodicen., *Secretarius.*

[1] Châlons-sur-Marne.

S. C. des Evêques et Réguliers

Albæ Pompeiens. [1]

26 juin 1903.

La S. Congrégation maintient une ancienne coutume en vertu de laquelle douze paroisses du diocèse étaient privées du droit de bénir les fonts baptismaux le Samedi saint, et devaient aller chercher l'eau baptismale à une seule église voisine qui en faisait la bénédiction pour tout le canton.

Immemorialis habebatur consuetudo, a RRmis Episcopis recognita et compulsata in sacra Visitatione, ut in Vicaria Foranea Cherasci, diœcesis Albæ Pompeiensis, inter duodecim parœcias, in comitatu et viciniis, in una earum in præpositura scilicet commendatoria S. Petri in *Manzaro*, aqua baptismalis Sabbato Sancto benediceretur, atque aliæ ab illa recipere deberent. Quinimo, ad impediendas tales benedictiones in aliis parœciis, usus invaluit ipsis distribuendi nova Olea Sabbato Sancto, pro feria VI in Parasceve, uti mos erat in ceteris diœceseos locis.

Nonnullis ex parochis ægre hanc duplicem consuetudinem ferebant quæ sua lædebat jura ; et ex his unus, parochus loci *Narzole* appellati, a pluribus jam annis, suo arbitrio, benedictionem per se peragebat aquæ in proprio fonte, Olea præcedentis anni adhibendo.

Re ad Episcopum delata, hic præpositum S. Petri invitavit ut jure cederet. At præpositus immotus in denegando perstitit, ne præjudicium successoribus inferret. Episcopus ad S. Sedem recursum habuit, decretorium exposcens oraculum.

Proposita igitur sunt ad resolvendum in S. C. sequentia dubia :

I. An et quomodo sustineatur consuetudo in Vicariatu Foraneo Cherasci, Albæ Pompeiensis Diœceseos inducto, ex qua unus præpositus commendatorius S. Petri in *Manzaro* aquam baptismalem Sabbato Sancto benedicit, ac omnes undecim parochi Vicariæ ad illam recipiendam debent se conferre ad Ecclesiam parochialem S. Petri ?

Et quatenus *affirmative*,

II. An sustineatur consuetudo a Præpositis S. Petri inducta, non distribuendi sancta Olea noviter benedicta parochis Vicariæ, nisi post *Gloria* Missæ Sabbati Sancti ?

Et die 26 junii 1903, repositum fuit :

Affirmative ad utrumque.

[1] Alba Pompea, Italie.

L'AMI DU CLERGE et les livres

Comptes rendus bibliographiques

Missale Romanum. — Edition de Rennes (noir et rouge). — L. Bahon-Rault, imprimeur de l'Archevêché, à Rennes.

Nous nous faisons un vrai plaisir de signaler cette nouvelle édition du *Missel Romain*, et de la recommander surtout pour l'*extrême solidité* de son beau papier, pour son impression soignée et bien réussie, et pour son prix très abordable.

C'est l'imprimeur de l'archevêché de Rennes, M. Bahon-Rault, qui a publié cet ouvrage liturgique, et nous le félicitons sincèrement de son succès.

La composition, ou l'ordonnance du Missel de Rennes, n'a rien qui le distingue des autres Missels parus en d'autres pays dans ces derniers temps. Comme eux, il est absolument conforme à l'édition type de la Sacrée Congrégation des Rites ; publié en 1901, il contient, à leur propre place, toutes les messes concédées jusqu'à ce jour, sauf celle de saint Jean-Baptiste de la Salle, qui, du reste, se trouve au Supplément; il épargne, dans la mesure du possible, ainsi que les meilleures éditions, les renvois ennuyeux ; enfin, le texte du canon est disposé de telle sorte, qu'aux endroits où un mouvement, une pose des mains sont commandés par la Rubrique, le prêtre n'a pas besoin de retourner la page.

Un examen soigneux et très détaillé du nouveau Missel nous autorise à lui donner ces éloges, que n'affaibliront point quelques réserves légères. Ainsi, nous ne ferons pas reproche à l'éditeur d'avoir imprimé, après le canon de la messe, bon nombre d'oraisons *quæ sæpissime dicuntur per annum ;* le liturgiste rigoureux pourra froncer un peu le sourcil, mais le prêtre qui cherche les mémoires ne s'en fâchera point. Ainsi encore, nous jugeons tout à fait inutile de signaler quelques légers renvois, huit ou dix au plus, qui auraient facilement pu être évités.

Enfin ce serait se montrer pointilleux que de relever avec esprit de critique une distraction d'imprimeur, qui oblige à tourner la page pendant que le prêtre tient la particule d'hostie sur le calice après le *Pater*. Ce serait mieux autrement, voilà tout.

Nous nous permettons pourtant d'attirer l'attention de l'éditeur sur les fêtes doubles et semidoubles qui sont sujettes à être simplifiées, et de lui faire remarquer que c'est un avantage très appréciable pour le prêtre de trouver *réunies* les trois oraisons d'une messe de ces fêtes quand il doit les dire comme mémoires, au lieu de prendre la collecte au Propre des Saints et de recourir au Commun pour la secrète et la postcommunion. Bien des fois l'édition qui nous occupe offre l'avantage susdit; elle serait plus parfaite encore si elle le présentait toujours.

Le Missel de Rennes est imprimé sur un papier magnifique et *extrêmement solide*, que l'on dirait fait à la main. Sous ce rapport, il est tout à fait hors pair parmi les Missels récents, et il égale en résistance les Missels inusables de l'ancien temps. C'est là, selon nous, un mérite de premier ordre.

La force du papier employé vient de sa composition spéciale et non de son épaisseur, qui est ordinaire, ce qui permet au volume d'être très portatif, avec ses 700 pages mesurant 33 centimètres sur 23.

L'impression est belle, très nette, avec caractères gras et facilement lisibles. Le noir et le rouge sont bien venus. Les pages ont un encadrement rouge qui leur donne une forte ressemblance avec celles des Missels ordinaires de Tours. Si le Missel de Rennes est d'une grande netteté, il est aussi d'une gracieuse simplicité. Une magnifique héliogravure, hors texte, représentant le merveilleux Christ de Paimpont, et des lettrines à l'introït des messes des grandes fêtes, voilà tous les ornements qu'il renferme.

L'éditeur n'a évidemment point visé à une œuvre de luxe, enrichie d'en-têtes illustrés, d'encadrements variés, de gravures, etc. ; il a voulu créer un Missel ordinaire très solide, bien composé, convenablement élégant et accessible à toutes les bourses. Il y a réussi.

Voici les prix du Missel, reliures comprises :
22 fr., avec reliure très ordinaire ;
24 fr. 25, avec reliure meilleure ;
27 fr. 10, reliure avec tranche dorée ;
35 fr. 75, avec chagrin noir 1er choix ;
37 fr. 70 jusqu'à 63 fr., avec chagrin de couleur, maroquin du Levant, ornements riches, etc.

On trouve le Missel relié, avec le Propre de chaque diocèse en supplément de prix, chez tous les libraires ou imprimeurs des évêchés de France.

Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Eglise. — Tomes XI et XII. — 2 vol. gr. in-8 de XXXII-484 et XII-522 p., 8 fr. le vol. (pour les souscripteurs à l'édition complète, 6 fr. le vol.). — Lyon, Vitte.

Tous nos lecteurs ont entendu parler de cette édition magistrale, entreprise par les religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy, et qui satisfait à toutes les exigences de la critique historique moderne comme au goût affiné des bibliophiles, avec son format spacieux, son papier de luxe filigrané, ses caractères elzéviriens, ses références marginales, etc.

L'édition doit comprendre en tout dix-huit volumes. Des tables alphabétiques analytiques et logiques, préparées de longue main, couronneront l'ouvrage et permettront de recueillir rapidement la pensée du saint docteur sur les multiples questions qu'il a abordées dans ses écrits.

Les tomes XI et XII qui paraissent aujourd'hui sont les deux premiers de la *Correspondance*. Ils nous donnent les lettres de la première jeunesse du saint, celles de la mission du Chablais, de sa vie sacerdotale et des deux premières années de sa vie épiscopale, jusqu'à l'année 1604, année du Carême prêché à Dijon et où il connut Madame de Chantal.

Des diverses parties de l'œuvre du saint, c'est la *Correspondance* qui avait été publiée avec le moins de soin, ou du moins avec le moindre souci de ce que nous exigeons aujourd'hui de ces sortes de publications. On avait fait subir aux Lettres de saint François de Sales un travail de préparation, comme aux œuvres de tant d'autres personnes du XVIIe siècle, Mme de Sévigné, Bossuet, Bourdaloue, Pascal, etc. On avait éliminé les lettres d'affaires, les lettres de famille, les lettres d'amitié. Quant aux lettres de direction, on en retranchait les détails jugés « banals » ou trop personnels : et combien ces détails abondent en saint François de Sales, qui fut plus Père que nul autre! Ce qui survivait à ces suppressions semblait souvent d'une si minime étendue que l'on ne pouvait honnêtement le présenter comme lettre. Qu'en faire alors? Sans plus de scrupule, on collait bout à bout les fragments d'après l'analogie des sujets ; et quand on avait ainsi « composé » une lettre de longueur raisonnable, on lui attribuait un titre générique : *A une Dame mariée, à une Veuve, à un Gentilhomme ;* et tout était dit. La piété n'y perdait pas tout, parce qu'elle ne se doutait pas de ce qu'elle perdait; mais aujourd'hui que l'on nous offre des textes complets et authentiques, tels qu'ils ont jailli du cœur du saint, quel cœur nouveau se révèle à nous ! Quelle âme ! Quelle paternité incomparable ! Quelle tendresse et tout ensemble quelle clairvoyance précise autant que large, éveillée, minutieuse, modèle inimitable de l'art de tout dire et de tout faire accepter !

Les premières de ces lettres sont des lettres de jeunesse; et l'on est tout heureux, mais non surpris, de prendre saint François de Sales en flagrant délit de « jeunesse. » Il a des exubérances, il s'échappe en saillies, en jeux de mots; il s'amuse aux fleurs de rhétorique; il a des réminiscences classiques (et il en a beaucoup). Il paie son tribut à la jeunesse, et aussi au goût du siècle. Défaut si l'on veut, et défaut certainement, mais qu'on le trouve charmant ici!

Mais cette période de jeunesse n'est pas longue. Le saint, devenu prêtre, est envoyé aux pauvres hérétiques du Chablais. « Ce n'est plus, dit le savant éditeur, ce n'est plus le temps de songer aux fleurs de rhétorique : le saint ne pense qu'à Dieu et aux âmes, et, s'affranchissant de toute influence étrangère, il devient grave et simple parce qu'il est devenu lui-même. » Ce que sont ces Lettres de l' « apôtre » et les leçons qu'on en peut tirer, nous l'avons dit cette année même *(Ami,* p.25-28) avant d'avoir en mains cette nouvelle édition qui nous met en un jour tout autrement complet les difficultés de l'œuvre accomplie, les intrigues des sectaires, la cupidité des chevaliers de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, le zèle des curés de campagne, en contraste avec l'esprit d'avarice de plusieurs bénéficiers.

Puis c'est la coadjutorerie de Genève et le séjour du saint à Rome, où il entre en relations avec les grands hommes qui alors entouraient la cour pontificale, Baronius, Bellarmin, Ancina, etc.

Puis et surtout, c'est son premier séjour à Paris (janvier-septembre 1602). Il y était venu négocier des affaires très délicates relatives au rétablissement du culte catholique dans le pays de Gex, incorporé par la paix de Vervins au royaume de France. Il s'y révéla diplomate très avisé et conquit le cœur de Henri IV, qui ne négligea rien pour le retenir dans son royaume. Il fut même question d'appeler le saint au siège épiscopal de Paris.

C'est de ce séjour à Paris que date sa réputation de directeur de conscience. Il prêcha dans les plus grandes églises et à la Cour. Il prêcha très simplement; quelques-uns dirent : « Ce n'est que cela, M. de Genève! » (il s'en amusa beaucoup); mais la presque unanimité furent subjugués. Beaucoup voulurent se placer sous sa direction. Il se forma un groupe d'âmes d'élite qui eut les yeux constamment tournés vers la Savoie. L'évêque accueillait tout le monde avec bonté; et une grande, une immense part lui revient dans le magnifique renouveau religieux dont Paris fut le centre au début du XVIIe siècle (en voir un tableau admirablement condensé dans la Vie de Mme Acarie qu'a publiée récemment le prince Emm. de Broglie). Ce ne sont pas seulement des religieuses ou de pieux laïques qui le consultent comme un oracle : les évêques eux-mêmes demandent à se mettre sous la direction de cet évêque consacré d'hier. Heureuse importunité qui nous a valu les lettres à l'évêque de Dol et à l'archevêque de Bourges! et combien nous voudrions que l'on fit un tirage à part, un tract, de l'exquis traité de prédication qu'il adressa, sous forme de lettre, à l'archevêque de Bourges! *Hoc unum dixero : sat superque scit prædicator,* SI MODO VIDERI NON VELIT PLUS SCIRE QUAM SCIAT.

Enfin, 1604 est une année décisive dans la vie du saint. C'est l'année du Carême de Dijon, l'année où Dieu met sur son chemin Mme de Chantal. Alors commença, entre le saint et la sainte, cette Correspondance qui est le plus beau chapitre de l'histoire de la direction des âmes. On en trouvera le début dans le tome XII. Ces premières lettres sont bien intéressantes : selon une très juste remarque de l'éditeur, elles nous offrent le premier épanouissement des idées de saint François de Sales sur la piété. *Philotée*, les *Entretiens*, le *Traité de l'amour de Dieu* exposeront avec plus de plénitude et une ordonnance plus rigoureuse les mêmes pensées; mais ici nous avons le jet initial dans toute sa fraîcheur et sa naïveté. Lisez par exemple, méditez et apprenez par cœur la merveilleuse lettre du 14 octobre 1604, où le saint définit ce qu'il entend par « l'esprit de liberté. » (P. 352-370).

N'oublions pas de dire que chacun de ces volumes est enrichi d'un fac-similé d'une lettre du saint, et que, sans croire plus qu'il ne faut à toutes les minuties des graphologues, l'écriture de saint François de Sales nous semble aussi attirante et aussi captivante, après trois siècles écoulés, qu'elle le fut pour ses contemporains.

Pages choisies des grands écrivains. BOSSUET, avec une *Introduction* par A. Gazier. — Un vol. in-12 de XXII-370 p., 3 fr. 50. — Paris, Colin.

Tout le monde célèbre Bossuet : le lit-on assez? Le meilleur fruit de ces *Pages choisies* pourrait être de nous rappeler ce que c'est que Bossuet et de nous remettre en goût d'étudier Bossuet. Bossuet est certainement l'un des hommes qui ont le plus écrit, et il n'a rien écrit de médiocre, parce qu'il n'a rien écrit « pour écrire, » chaque page tombée de sa plume est une action, répond à une nécessité d'agir, et c'est ce qui donne au style de Bossuet ce ton incomparable de franchise, de vigueur, de décision.

M. Gazier a voulu que tout Bossuet fût représenté dans ce volume : Bossuet orateur, Bossuet historien, Bossuet théologien et controversiste, Bossuet moraliste, Bossuet directeur de conscience et épistolier, Bossuet poète même. Et il y a réussi. Nous n'avons pas à présenter M. Gazier à nos lecteurs et à leur rappeler qu'il est un des maîtres les plus autorisés de l'enseignement supérieur en même temps qu'un grand chrétien (non sans quelque teinte de jansénisme). Son nouveau travail est plus qu'un beau livre : c'est une bonne action. Ces *Pages choisies* de la librairie Colin vont dans les milieux les plus divers, quelquefois les plus incroyants : elles feront connaître Bossuet à bien des gens qui n'en avaient gardé d'autre souvenir que quelques bribes des *Oraisons funèbres*. Le faisant connaître, elles le feront aimer; car on ne peut pas lire Bossuet sans se laisser prendre au cœur par cette nature si droite et si chaude, si franche et si dévouée.

Histoire de l'antiquité, par J. Bernard, agrégé de l'Université. — Un vol. in-12 de 400 p., illustré de nombreuses gravures, reliure anglaise, 3 fr. 25. — Lyon, Vitte.

Ce volume est écrit « pour la classe de sixième » : c'est en dire la grande simplicité. Mais il est l'œuvre d'un maître qui possède un incomparable talent d'exposition et de condensation et, en quelques mots très clairs, très accessibles à des enfants, sait en même temps ouvrir les jours les plus étendus et laisser entrevoir, comme en un microscope, de vastes raccourcis d'histoire.

La partie qui en paraîtra peut-être la plus neuve et la plus admirable, ce sont les cent premières pages, consacrées aux anciens peuples de l'Orient : Egypte, Chaldée et Assyrie, Israélites, Phéniciens, Perses. On sait comment cette histoire a été renouvelée de fond en comble par les découvertes modernes, combien aussi elle apparaît touffue et surchargée d'inutilités à travers nombre d'auteurs qui ont voulu nous initier à leur érudition. Ici, une vingtaine de pages sur chaque peuple vous disent l'essentiel.

Le reste du volume traite de la Grèce et de Rome, jusqu'aux grandes invasions. Sur l'Eglise naissante il a des vues très belles, et d'autant mieux faites pour impressionner qu'elles sont plus calmes et semblent plus dépouillées de toute visée apologétique. Mais, ici ou là, on surprend chez lui cette tendance commune à trop de critiques, qui consiste à restreindre la part de l'élément surnaturel. Et évidemment il est très sage de chercher une explication naturelle des choses quand il y a lieu, et il a pu être utile de réagir contre la tendance contraire qui voulait voir des miracles partout. Mais, dans

un manuel, il eût mieux valu garder le silence, et, si l'on ne voulait pas affirmer le surnaturel, ne pas démolir trop vite les idées reçues. — Ainsi, p. 383, était-il opportun de révoquer en doute, devant des enfants, la tradition du *Labarum* et de dire que l'X ou la croix renversée qui figurait sur les enseignes de Constantin « pouvait passer également pour une flatterie à l'égard de tous les païens d'Orient qu'il conduisait dans son armée, et pour qui *c'était le signe du soleil ?* » — Ailleurs, on nous dit qu'il n'y eut pas de persécutions méthodiques avant les Antonins, c'est-à-dire avant le IIe siècle, et que les premiers chrétiens furent persécutés soit comme Juifs, par la populace, soit comme incendiaires, par Néron, soit comme conspirateurs, par Domitien qui voyait des conspirateurs partout. Ceci est en contradiction avec la Ire épître de saint Pierre (écrite à l'occasion de la persécution de Néron), qui parle aux fidèles de souffrir *in nomine Christi... ut christianus : Si exprobramini in nomine Christi... Nemo autem vestrum patiatur ut homicida, aut fur... : si autem ut christianus, non erubescat.* (I Pet., IV, 14-16). Il est vrai que des critiques se sont basés précisément sur ces versets de saint Pierre pour nier l'authenticité de son Epître et prétendre qu'elle n'avait pu être écrite avant le IIe siècle, avant l'ère des persécutions dites méthodiques ! Mais c'est là une question que nous avons traitée plus au long dans une de nos Causeries l'hiver dernier.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Que penser des métayers d'un monastère qui, forcés par le gouvernement, ont dû payer au liquidateur la quote-part devant revenir aux moines et que ceux-ci leur ont réclamée sous peine d'excommunication ?

Ont-ils encouru quelque censure ? Ne sont-ils pas même exempts de péché, à cause du préjudice qu'ils auraient subi, en payant aux moines et non au liquidateur, qui autrement les eût saisis ?

2° Sont-ils obligés de quitter la maison à la fin de l'année ? pourquoi ? et sous quelles peines ?

R. — Ad I. La question peut être envisagée au triple point de vue de la *justice*, du *péché*, et de l'*excommunication*.

I. Au point de vue de la justice. — Il s'agit de métayers qui ont pris à bail des propriétés rurales, moyennant une redevance en argent payée aux religieux propriétaires des terrains loués. Dans le cas présent, les religieux sont regardés comme bailleurs, à titre de propriétaires.

Or, légitimes propriétaires avant la liquidation, ils restent tels après, jusqu'à ce qu'ils aient *volontairement* cédé leur droit de propriété. De fait, la loi de liquidation, émanée qu'elle est du pouvoir civil seul, ne peut enlever à une Congrégation des biens qui lui appartiennent légitimement. D'autre part, les réclamations des religieux démontrent clairement qu'ils n'ont pas renoncé à leur droit de propriété.

La conclusion absolument nécessaire, c'est que les religieux, restant propriétaires des terrains, restent aussi propriétaires de la quote-part qui leur revient par suite du bail. C'est donc aux religieux, et non au liquidateur, que les métayers doivent verser la rente due.

Le versement forcé effectué entre les mains du liquidateur les dispense-t-il de payer aux religieux ce qui leur est dû ?

S'il s'agissait d'un objet déterminé, unique en son genre, que le liquidateur aurait emporté, l'obligation première de le restituer *en nature* incomberait au liquidateur, et, à son défaut, l'obligation d'indemniser les religieux incomberait aux fermiers qui l'auraient cédé contre tout droit. Dans ce cas, la restitution viserait tout d'abord l'objet enlevé.

Dans l'espèce, le cas est tout autre. Il est question d'une somme d'argent, ou de redevances en nature, et quand les fermiers ont payé entre les mains du liquidateur, il leur reste encore d'autres sommes, ou d'autres denrées de même espèce, qu'ils peuvent donner aux religieux, s'ils le veulent.

Or le versement, même forcé, de cette somme fait entre les mains du liquidateur ne les décharge pas plus de leur dette à l'égard des religieux, que le versement d'une même somme faite entre les mains de voleurs qui la demanderaient comme appartenant aux religieux ne les déchargerait à l'égard de ceux-ci. Dans ce cas, la crainte peut faire éviter la faute, mais elle ne suffit pas pour dispenser de la restitution, sauf recours contre le liquidateur qui a exigé des fermiers une somme qui ne lui était pas due.

Donc, à notre avis, les métayers sont redevables envers les religieux du montant de leur ferme, bien qu'ils aient déjà payé au liquidateur, sauf recours contre celui-ci pour se faire rendre les sommes indûment versées.

II. Au point de vue de la faute. — On ne fait une faute que dans le cas où l'on viole volontairement ce que la conscience donne comme obligatoire. Le péché est donc quelque chose de relatif et dépend de l'état d'esprit de ceux qui transgressent une loi.

Pour le passé donc, les métayers n'ont pas commis de faute, s'ils ont cru en conscience pouvoir agir ainsi qu'ils l'ont fait.

Quant à l'avenir, ils pourraient être coupables comme retenant injustement le bien d'autrui. Comme il s'agit d'une loi publique et qu'il y a conflit entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, un confesseur fera bien de ne pas prendre sur lui la décision pratique d'une question aussi grave, et il demandera à l'autorité ecclésiastique de lui tracer une ligne de conduite qui mette sa responsabilité à l'abri.

III. Au point de vue de l'excommunication. — Pour le passé, il n'est pas probable qu'elle ait été encourue, pour des motifs qu'il est inutile d'indiquer.

Quant à l'avenir, si les métayers, comme nous le pensons, sont tenus en conscience à verser la rente annuelle entre les mains des religieux, mal-

gré le paiement effectué entre celles du liquidateur, le refus de payer cette rente tombe certainement sous l'excommunication du Concile de Trente.

Toutefois, si nous avons un conseil à donner aux religieux, comme aux confesseurs, c'est de porter l'affaire devant l'autorité ecclésiastique en y citant leurs métayers.

Ad II. Pour ce qui est de l'obligation de quitter la maison à la fin de l'année, cela dépend des clauses du bail. Il nous est donc impossible de répondre à la question d'une manière précise. Disons seulement que si les religieux, d'après le bail, sont en droit de congédier leurs métayers, ceux-ci sont tenus, sous peine d'excommunication, de quitter la maison, parce que l'occupation de cette maison malgré les religieux est une entrave mise à la jouissance des biens.

Q. — Une personne en confession vous fait cette déclaration : « Vous savez, ce monsieur X... (mort depuis quelque temps) que toute la paroisse croyait honnête, bon et très chrétien, ce n'est qu'une fripouille. Il a fait telles et telles choses ; dans telles circonstances il s'est conduit très mal. Ce que j'avance est absolument sûr, j'en suis certaine, et je suis en mesure de vous le prouver. »

La personne qui vous fait cet aveu est une personne sérieuse, en qui l'on peut avoir confiance. Le confesseur peut-il, *même par simple curiosité*, questionner cette personne ? Peut-il lui demander ses preuves ? Il éprouve beaucoup de peine à croire que cet homme, qui pour lui était un homme très comme il faut, ne valait en réalité absolument rien.

R. — Pour résoudre complètement ce cas, nous devons l'envisager sous plusieurs aspects.

1° *De soi*, il n'est pas permis de questionner quelqu'un par *pure curiosité*. Rappelons-nous, en effet, les versets 36 et 37 du XII^e^ chap. de saint Matthieu : « Dico vobis quoniam omne verbum *otiosum* quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii : ex verbis enim tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis. » Il ne s'agit pas ici d'une simple imperfection, mais d'une faute, puisqu'elle doit tourner à notre condamnation, dès lors qu'elle ne pourra tourner à notre justification. C'est bien ainsi que l'entendent les saints Pères, par exemple saint Jérôme et saint Augustin. La raison elle-même nous dit que tout homme doit agir toujours pour une fin digne de Dieu et digne d'un être raisonnable, et par conséquent ne rien dire ni faire d'oiseux. On entend par parole oiseuse, disent les saints Pères et les théologiens, toute parole prononcée sans aucune utilité et sans aucune cause raisonnable ; mais on n'appellera pas paroles oiseuses les paroles dites pour entretenir aimablement la conversation. Or, toute question faite par pure curiosité est au moins une parole oiseuse. De plus, la curiosité, quand elle n'a aucun but raisonnable, a toujours été regardée comme un péché, et bien des personnes s'en accusent, et avec raison.

Nous avons dit *de soi*, parce qu'en certaines circonstances il n'y aurait aucun péché, par exemple quand il y a défaut d'attention, de réflexion. Mais alors ce n'est plus un acte humain, et nous ne parlons que des actes humains. De plus, si l'on réfléchit tant soit peu, il est souvent facile d'avoir un motif raisonnable pour questionner, et alors ce ne sera plus une question de *pure curiosité*.

Si donc toute question de pure curiosité doit être regardée comme faute, à plus forte raison il doit en être ainsi au confessionnal, où le prêtre remplace véritablement Notre-Seigneur, qui, lui, n'aurait jamais adressé à qui que ce soit une question de pure curiosité. Il y aurait donc, de la part du prêtre qui agirait ainsi, un manque de respect envers Notre-Seigneur qu'il représente. Cela ne veut pas dire assurément que la faute serait grave, mais au moins il serait plus difficile de donner au confessionnal un motif raisonnable à une question curieuse que dans une conversation ordinaire, parce que le confessionnal doit toujours être grandement respecté, et tout ce qui s'y dit doit être pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

2° Dans le cas qui nous est posé, la question dont il s'agit ne peut pas être regardée comme une question de simple curiosité, quand même ce serait la curiosité qui pousserait à la faire, parce que cette question a rapport à la réputation du prochain. Il est vrai qu'il s'agit d'un mort ; mais, comme le disent tous les théologiens et comme nous l'avons dit plus d'une fois dans l'*Ami*, le prochain a droit à sa réputation non seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort. Or, ladite personne accuse ici de fautes graves et infamantes, ignorées du public, un homme qu'on croyait généralement honnête, bon et chrétien. A moins qu'elle n'ait une raison très grave pour parler et agir ainsi, elle fait une médisance grave, car il n'est pas plus permis de médire, sans raison proportionnée au mal qu'on révèle, en confession qu'ailleurs. Il pourrait se faire cependant qu'à raison d'ignorance ou d'irréflexion, la personne ne commît pas une faute grave formellement. De plus, assez généralement, on ne regarde pas comme faute mortelle une médisance faite en secret devant une seule personne discrète ; mais ne l'avait-elle pas déjà dit à d'autres ?

Néanmoins le prêtre ne devrait pas l'encourager par des questions ; il devrait, au contraire, l'arrêter et lui dire : « Mon enfant, ce que vous dites là est mal. Quand bien même vous auriez toutes les preuves que vous croyez avoir, il ne vous est pas permis de dire du mal qui n'est point connu, et de faire passer pour une *fripouille*, comme vous dites, un homme que tous ou à peu près tous regardaient comme un honnête homme et un bon chrétien ; d'autant plus que la bonne réputation d'un mort ne peut nuire à personne, et que si vous en parliez à d'autres, cela ne pourrait que causer du scandale. »

3° Si cependant le confesseur avait des raisons graves et proportionnées de savoir la vérité au sujet du défunt, il pourrait alors profiter de l'oc-